



# Procès-verbal

## Conseil Municipal du 8 avril 2024

**Date de la convocation** : 2 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier BARDET, Maire.

**Présents** : Monsieur Didier BARDET, Madame Marie-Christine SINOQUET, Madame Michèle STOCKLIN BECQUET, Madame Nicole GIGUERE, Madame Cassandra DELANCHY, : Monsieur Denis BRUNEL, Monsieur Paolo LEROY, Monsieur Jérôme DINE, Madame Marie-Odile CREPIN, Monsieur Stéphane RICHARD.

**Absents excusés** : Monsieur Giovanni BOSCO (pouvoir à Monsieur Didier BARDET)

1

**Absents** : Madame Cécilia HEDOUIN, Monsieur Didier MARECHAL

Nombre de conseillers en exercices : 13

Nombre de conseillers présents : 10 + 1 pouvoir

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du Conseil Municipal à 20h00.

### **Ordre du jour** :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2024.
- Validation du compte financier unique (CFU) 2023
- Vote des taxes communales (TFB - TFNB - TH)
- Vote du budget prévisionnel 2024
- Choix du bureau d'étude pour l'aménagement entrée de Daours
- Convention avec la poste pour l'agence postale communale
- Demande d'aide au Conseil Départemental pour les travaux à la mairie (plan de financement)

- Demande d'aide au Conseil Départemental pour les travaux de changement de porte de la mairie. Modification du plan de financement de la délibération 48-2023.
- Demande à la C CVS du fond de concours pour enfouissement des réseaux
- Demande exceptionnelle d'aide d'un commerçant
- Communications diverses.
- Demande d'aide d'un administré de la commune (à huis-clos)

**Madame Cassandra DELANCHY est nommée Secrétaire de séance.**

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2024**

M. le Maire propose au vote l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal du 23 février 2024. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des présents.

Jérôme DINE rejoint le Conseil Municipal à 20h05.

➤ **Vote du compte financier unique (CFU) 2023**

La Présidence est assurée par Madame SINOQUET Marie-Christine, 1ère adjointe en charge du budget,

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la Commune de Daours ; Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ; Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Monsieur le maire s'étant retiré et n'ayant pas pris part au vote, approuve le Compte Financier Unique 2023 de la Commune de DAOURS et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Monsieur le Maire reprend la Présidence de la séance.**

➤ **Vote des taxes communales 2024 (TFB – TFNB – TH)**

Monsieur le Maire indique qu'en 2023 l'état de notification des produits prévisionnels des impôts locaux s'élevait à 254 019€. A la fin de l'exercice 2023, la réalisation était de 208 054€.

Pour 2024, les produits attendus s'élèvent à 262 801€. Cette augmentation substantielle est due à l'augmentation des bases locatives qui suivent désormais l'inflation constatée annuellement. Pour 2024, l'augmentation est de 3,9%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition 2023 pour 2024 à savoir :

Taxe Foncière bâti : 51,56%

Taxe Foncière non bâti : 32,41%

Taxe d'habitation : 11,28%

### ➤ **Budget prévisionnel 2024**

Madame Marie-Christine SINOQUET présente le budget prévisionnel 2024.

Le report des années précédentes s'élèvent à :

	2022		2023	Cumul
	Résultat	Virement à la section d'investissement	Résultat	
<b>Fonctionnement</b>	<b>454 893,02€</b>	<b>-91 962,66€</b>	<b>100 620 ,83€</b>	<b>463 551,19€</b>
<b>Investissement</b>	<b>-91 962,66€</b>		<b>-30 913,52€</b>	<b>-122 876,18€</b>

Le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat comme suit :

Pour le déficit en investissement d'affecter 122 876,18€ en recettes d'investissement

Affecter 340 675,01€ en section de fonctionnement.

Après discussions entre ses membres, le Conseil Municipal délibère favorablement, à l'unanimité, sur le budget prévisionnel 2024 tant en fonctionnement qu'en investissement.

3

	Recettes	Dépenses
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 056 131,01€</b>	<b>1 056 131,01€</b>
<b>Investissement</b>	<b>390 818,46€</b>	<b>390 818,46€</b>

### ➤ **Choix du bureau d'étude pour l'aménagement de l'entrée ouest de Daours**

Monsieur le Maire précise avoir réinscrit ce point à l'ordre du jour suite au sursis à statuer de la réunion de conseil municipal du 23 février 2024.

Nicole GIGUERE, adjointe en charge des travaux, présente à l'assemblée le résultat des consultations afin de retenir un bureau d'étude pour les travaux de voirie de l'entrée ouest de Daours.

3 bureaux d'études ont été sollicités :

- Verdi pour 13 770€
- Evia pour 19 020€
- Tesson pour 7 800€ + 3,5% du montant des travaux.

La mission pour les 3 bureaux d'études

- Phase d'étude (AVP, Diagnostics)
- Dossier technique aux élus
- Phase technique ( dossier de consultation des entreprises, aide au choix des entreprises)

- Phase opérationnelle (réunion de lancement avec les entreprises retenues, réunion publique)
- Suivi des travaux

A notre charge, géomètre, géotechnicien si nécessaire et diagnostic amiante.

Le conseil municipal décide à la majorité de retenir le bureau d'études VERDI pour un montant de 13 770€ et charge Monsieur le Maire de bien vouloir signer la convention d'honoraires.

Madame Marie-Christine a voté contre

Mesdames Cassandra DELANCHY et Marie-Odile CREPIN se sont abstenues.

### ➤ **Convention avec La Poste pour l'Agence Postale Communale**

Par délibération en date du 6 février 2015, le conseil municipal décidé de la création d'une agence postale communale (APC).

Une convention était signée le 26 juin 2015 avec La Poste pour la création et le fonctionnement de cette APC, qui prenait effet au 17 aout 2015 pour une durée de 9 ans. Cette convention arrive donc à terme et il est nécessaire de la renouveler.

Le nouveau modèle de convention impose une ouverture minimale de l'APC au public de 12 heures hebdomadaires. Les jours et horaires d'ouverture de l'APC ainsi que la durée de la convention doivent figurer dans la délibération.

En conséquence Monsieur le Maire propose de renégocier la convention pour une durée de 9 ans avec les jours et horaires suivants :

4

<b>LUNDI</b>	<b>9h00 - 12h00</b>	
<b>MERCREDI</b>	<b>9h00 - 12h00</b>	<b>15h00 - 18h00</b>
<b>VENDREDI</b>		<b>15h00 - 18h00</b>

Soit un total d'ouverture au public de 12 heures.

Dans cette nouvelle convention figure une indemnité forfaitaire garantie (1140€ mensuel) avec possibilité d'une rémunération supplémentaire en fonction du chiffre de vente mensuel. Le tableau de la rémunération supplémentaire figure dans la convention.

Le Conseil Municipal délibère favorablement, à l'unanimité, pour le renouvellement de la convention pour une durée de 9 ans avec La poste avec les horaires tels que présentés et les indemnités proposées.

### ➤ **Plan de financement travaux de la mairie**

Le Conseil Municipal souhaite réhabiliter le hall d'entrée et le bureau d'accueil de la mairie. Afin de pouvoir porter à bien ce projet le conseil municipal sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Somme à hauteur de 40%

Plan de financement prévisionnel :

Le montant du devis s'élève à 6299,62€ HT  
Subvention Conseil Départemental 40 % : 2 519.85 € HT  
fonds propres : 3 779.77 € € HT

Le conseil Municipal approuve le plan de financement et autorise le maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental. Les travaux pourront être effectués sous réserve de l'octroi de la subvention.

➤ **Modification du plan de financement pour travaux de changement de porte de la mairie.**

Le Conseil Municipal souhaite changer la porte de la mairie afin de gagner en isolation du bâtiment. Soucieux de garder l'identité visuelle de la porte de la façade un devis a été demandé afin de refaire la porte en chêne et en améliorant l'isolation. Afin de pouvoir porter à bien ce projet le conseil municipal a sollicité l'aide de l'état au titre de la DETR et du Conseil Départemental de la Somme suivant le plan de financement suivant :

Le montant du devis s'élève à 22 359 € HT  
Subvention Préfecture DETR 35 % : 7 825.75 €HT  
Subvention Conseil Départemental 40 % : 8 943.60 € HT  
fonds propres : 5 589.65 € € HT

Le conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement et autorise le maire à solliciter l'aide de l'état à la DETR et au Conseil Départemental. Les travaux pourront être effectués sous réserve de l'octroi de la subvention.

5

➤ **Demande de fonds de concours CCVS pour enfouissement des réseaux.**

Dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux rue d'Amiens, la commune sollicite le bénéfice du fonds de concours de la Communauté de Communes du Val de Somme.

Le devis de la FDE pour ces travaux s'élève à 192 555€ HT. Le montant de l'aide de la Communauté de Communes du Val de Somme est au maximum de 40 000€. Reste à charge de la Commune : 152 555€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter l'aide de la CCVS et à signer tous documents y afférents.

➤ **Demande d'aide exceptionnelle pour un commerçant.**

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande du gérant de la supérette aux fins d'obtenir une remise à titre gracieux de deux mois de loyers soit au total 1300€.

Cette demande intervient dans un contexte de difficultés de montée en charge de l'activité et donc du chiffre d'affaires de cet établissement.

Après discussions, le conseil municipal délibère favorablement à la majorité pour satisfaire à la demande et ainsi accorder une remise de deux loyers.

Monsieur Denis BRUNEL s'est abstenu.

### ➤ **Communications diverses**

- ZAEnR : Courrier de la FDE

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier de la FDE 80 qui nous informe de la possibilité d'un accompagnement dans le développement de projets solaires photovoltaïques notamment grâce à un budget annexe spécifiquement dédié. Monsieur le Maire se propose de prendre contact avec la FDE pour une première étude de faisabilité.

- Augmentation du débit de l'Hallue

Monsieur le Maire informe l'assemblée des divers contacts pris (Préfecture, Conseil Départemental, Syndicat de l'Hallue, AMEVA) suite aux inquiétudes suscitées par la montée du niveau de l'eau.

### ➤ **Demande d'aide exceptionnelle d'un administré.**

Monsieur le Maire indique que ce point doit être traité à huis clos et demande aux personnes présentes dans la salle de bien vouloir quitter la salle des délibérations.

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux avoir reçu une demande de l'assistante sociale du secteur pour une aide ponctuelle pour une administrée de la commune.

Le rapport de l'assistante sociale préconise d'allouer une aide de 150€.

Après discussions, le conseil municipal décide d'allouer, à l'unanimité, l'aide demandée qui sera utilisable dans les commerces de bouche de la commune (alcool exclu).

6

La séance est levée à 21h10

Le Maire

Didier BARDET

Le Secrétaire de séance

Paolo LEROY